



# Commission hydrographique Oise-confluence

Séance du 18 septembre 2018  
à Mours

Relevé de conclusions

## Liste des présents

<b>Nom, prénom</b>	<b>Organisme, fonction</b>
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne, directrice de l'appui aux territoires
BAZIN Arnaud	Sénateur, Conseiller départemental du Val d'Oise
BEQUET Jean-Pierre	CC Sausseron impressionniste, conseiller
BERTEAU Isabelle	CC Plaines et Monts de France, responsable pole technique
BOUCHEZ Joël	CC Haut-Val-d'Oise, vice-président, Président de la commission hydrographique Oise-confluence
CAILLAUD Roxane	CA Cergy-Pontoise, responsable milieux aquatiques
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne, directeur des services
DELBECQ Cédric	SITRARIVE (Syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Thève), technicien rivière
DREUX Ulrich	DDT du Val d'Oise, adjoint au responsable du pôle eau
DULMET Yves	SITRARIVE (Syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Thève), président
DUMET Christian	CC Sausseron impressionniste, vice-président
FILIOR François	DREAL Hauts-de-France
GILBERGUE Tanguy	SIAYV (Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de la Viosne), chargé d'aménagement
GONCALVES Dominique	DDT du Val d'Oise, chargé de mission inondation
GUILLAUME Isabelle	CC Val de l'Oise et Trois Forêt, directrice générale des services
JACQUIN Michel	DDT du Val d'Oise, chargé de mission inondation
KHEROUFI Smaïl	DDT de l'Oise, responsable service eau, environnement et forêt
LAMADHI Sarah	DDT de l'Oise, adjointe à la responsable du service aménagement, urbanisme, risque et énergie
LEBRETON Thomas	Entente Oise-Aisne, chargé de mission
MARTIN Patrick	Syndicat mixte des berges de l'Oise, chargé de mission rivière et zones humides
PELLETIER Patrick	SIAYV (Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de la Viosne), président
POIRIE Christine	DDT de l'Oise, responsable service aménagement, urbanisme, risque et énergie
POUTREL Jean-Noël	CC Haut-Val-d'Oise, vice-président
PREVISANI Julien	CC Vexin Thelle
PROFFIT Benoit	CC Pays du Valois, vice-président
ROLAND Dimitri	CC Senlis Sud Oise, vice-président
SEIMBILLE Gérard	Entente Oise-Aisne, président
STENEK Anthony	CA Cergy-Pontoise, responsable service assainissement et milieux aquatiques
TOURNERET Frédérick	CA Cergy-Pontoise, conseiller délégué

## **Propos introductif**

M. BOUCHEZ, président de la commission hydrographique Oise-confluence, indique que cette réunion vise à recenser les besoins afin d'envisager les futures actions. Il précise que le territoire n'est pas seulement concerné par les débordements de cours d'eau mais également par le ruissellement (ru de Presles, Sausseron, ...) et les phénomènes de remontée de nappe. Il rappelle que les EPCI ont jusqu'au 30 septembre pour voter la taxe GEMAPI qu'ils lèveront pour l'année 2019.

**Les présentations sont disponibles sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique dédiée au territoire Oise-confluence (<https://www.oise-aisne.net/territoires/territoire-oise-confluence/>).**

Mme ANDRE présente quelques éléments de connaissance sur le territoire Oise-confluence comme les arrêtés CATNAT ainsi que les enjeux recensés le long de l'Oise.

M. MARTIN présente l'évolution des statuts du **Syndicat mixte des berges de l'Oise** ainsi que les actions en cours visant la mise en valeur et la restauration de la rivière.

Mme ANDRE fait un point sur le **PAPI d'intention de la vallée de l'Oise**. Ce Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) comporte environ 50 actions réparties sur les 7 axes de la gestion du risque. Un focus est fait sur le projet d'augmentation des capacités de l'ouvrage d'écêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie, dont le territoire Oise-Confluence sera bénéficiaire.

Les maîtres d'ouvrages potentiels (communes, EPCI, syndicats, ...) qui souhaitent intégrer des actions dans le PAPI, peuvent envoyer une lettre d'engagement jusqu'au 30 septembre à l'Entente. Le PAPI sera proposé à la labellisation en 2019 pour un début de mise en œuvre des actions fin 2019.

## **Les actions du territoire, propositions de programmation**

Les **actions en cours** sur le territoire sont ensuite présentées par thématiques de manière non exhaustive : conscience du risque, prévision, alerte et gestion de crise, aménagement du territoire, vulnérabilité du territoire, ouvrages de protection et gestion du ruissellement.

Pour chaque thématique abordée, la commission hydrographique est appelée à faire des propositions de programmation. Les échanges sont synthétisés ci-dessous.

### **Emergence d'un SAGE**

Il est proposé à la commission hydrographique de se positionner sur la possibilité de faire émerger un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). Cet outil permettrait d'anticiper les problèmes de ressources en eau et participe à l'adaptation au changement climatique.

M. PROFFIT attire l'attention sur le fait que le SAGE est gouverné par la CLE (commission locale de l'eau) dont les décisions s'imposent aux territoires, sans apporter les solutions de financements.

M. DREUX indique que le territoire n'a pas été identifié comme prioritaire pour l'émergence de SAGE.

En conclusion, entamer une démarche d'émergence de SAGE n'est pas prioritaire à ce stade.

### **La conscience du risque**

Les études pour la pose de repères de crue à Maurecourt, L'isle-Adam, Auvers-sur-Oise et Pontoise vont se poursuivre.

### **Prévision, alerte et gestion de crise**

Mme ANDRE indique que des actions sur cette thématique sont prévues via le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise : développement de réseaux de mesure, système d'alerte à la population, élaboration de PCS voire de PCS intercommunaux.

M. BOUCHEZ insiste sur l'importance de se préparer à la crise et rappelle aux collectivités qu'elles peuvent se positionner pour porter certaines actions et les intégrer au PAPI.

### **Aménagement du territoire**

M. BOUCHEZ fait état de difficultés rencontrées en tant que maire pour imposer le règlement du PPRI et souhaiterait une information de la part des services de l'Etat sur ce sujet.

Mme ANDRE rappelle que les SCOT et PLUi doivent être rendus compatibles avec le PGRI (plan de gestion du risque d'inondation) et qu'à ce sujet, une note de cadrage est disponible sur le site Internet de la DRIEE Ile-de-France (<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/objectif-1-reduire-la-vulnerabilite-desa2810.html> ).

### **Réduire la vulnérabilité du territoire**

Mme ANDRE précise qu'un diagnostic de vulnérabilité à l'échelle de la vallée de l'Oise sera mené dans le PAPI d'intention. Des diagnostics sur les réseaux (notamment sur le réseau assainissement de la CA Cergy-Pontoise) et le bâti sont prévus.

### **Les ouvrages de protection**

Deux ouvrages sont désormais sous gestion de l'Entente via le transfert de la compétence PI : Blanche de Castille sur le ru de Liesse (Saint-Ouen-l'Aumône) et les Pâtis sur la Viosne (Pontoise).

Deux autres ouvrages (digue du Chemin de 30 ans à Labbeville et barrage du Moulin neuf à Presles) doivent faire l'objet d'une convention de mise à disposition.

Les membres de la commission sont appelés à faire connaître à l'Entente si d'autres ouvrages de protection seraient présents sur le territoire.

### **Gestion du ruissellement**

M. TOURNERET souhaite que des aménagements soient réalisés en priorité sur le Val de Glatigny à Jouy-le-Moutier.

Un programme d'aménagement sur ce secteur sera effectivement élaboré.

M. TOURNERET demande si l'Entente peut porter des actions de gestion du ruissellement sur les communes de la CA Cergy-Pontoise qui sont sur le bassin de la Seine.

M. SEIMBILLE répond que l'Entente agit sur la gestion du ruissellement via le transfert de la compétence du département du Val d'Oise uniquement sur le bassin de l'Oise. Elle n'a donc pas la compétence sur le bassin de la Seine. Sur ce territoire, le Département apporte des aides aux maîtres d'ouvrages.

M. BOUCHEZ rappelle les problématiques de ruissellement sur Presles et Mours, qui ne sont pas examinées par l'étude en cours portée par le syndicat du ru de Presles.

### **Autres échanges**

M. TOURNERET fait état d'un manque de coordination entre les acteurs de la gestion de crise. Des interventions sur le terrain ont été constatées sans que ces actions ne remontent au sein des différentes cellules de crise.

M. SEIMBILLE répond que l'Entente peut être un relais de l'information mais n'a pas vocation à se substituer aux services de l'Etat lors de la gestion de crise.

Il propose que se tienne une réunion rassemblant la DDT du Val d'Oise, l'Entente ainsi que les EPCI et syndicats concernés afin d'échanger sur les dispositifs existants et préciser les éventuels besoins.

M. TOURNERET souhaite que soit menée une modélisation des crues de l'Oise et de la Seine pour avoir une meilleure anticipation des niveaux d'eau en crue à la confluence.

M. CORNET répond qu'une action en ce sens est prévue dans le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise. Cette action vise à traduire les informations données par les SPC aux stations de mesure. L'objectif est de connaître les niveaux d'eau prévus localisés à l'échelle d'un quartier.

M. JAQUIN précise que des cartes montrant plusieurs niveaux d'inondation potentiels ont été fournies aux communes qui en ont fait la demande.

M. TOURNERET regrette que les capacités de rétention du site de Longueil-Sainte-Marie ne soient pas utilisées dès les premiers débordements dans le secteur de Pontoise. La CA Cergy-Pontoise est en forte attente de réduction des niveaux d'eau en crues sur son territoire.

M. CORNET précise que le secteur est inondé par la crue de l'Oise mais surtout par celle de la Seine. Ainsi, le fait de retenir l'eau de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie ne permettra pas de mettre hors d'eau le territoire. La gestion du site en projet de Longueil II, qui fonctionnera avec des pompes, sera adaptée pour ne pas relâcher l'eau dans l'Oise avant que les niveaux d'eau de la Seine ne soient redescendus.

M. SEIMBILLE insiste sur le fait que la gestion du risque d'inondation ne passe pas seulement par la rétention des eaux mais également par d'autres outils tels que l'adaptation du territoire au risque.

M. BOUCHEZ remercie les participants avant de clore la séance.

**La prochaine commission hydrographique Oise-confluence se tiendra au premier semestre 2019.**